LES GAGNANTS DE LA LOTERIE NATIONALE

(SUITE DE LA DEUXIÈME PAGE)

Un lot de 100.000 francs à Neuvilly

A **Neuvilly**, un groupe de dix personnes a gagné un gros lot de 100.000 fr. Le détenteur du billet est M. Cavrot. Cela fera dix heureux dans la petite commune de Neuvilly.

Deux lots de 10.000 francs à Maubeuge

On ne connait encore à **Maubeuge**, de façon certaine, que deux gagnants de lots de 10.000 francs.

Le premier billet appartient à un brave ouvrier maçon chargé de famille, M. François Nasse, 193, route de Mons, qui à force d'économie et de travail a réussi à édifier lui-même sa petite maison.

Le petit pécule sera donc très bien accueilli.

Le second lot échoit à un groupe de onze personnes amies du quartier de l'Esplanade : Miles Sohier sœurs, Mmes veuve Yon et Coucy, MM. Augustin Routier, Dufrane, Deronchène, Hibiot, Bossu et Tretan.

Dans la journée, plusieurs bruits se répandirent que des lots d'un million étaient gagnés par des habitants de la région.

On citait une vieille dame au Faubourg Saint-Quentin et deux ouvriers de Ferrière-la-Grande.

Les personnes intéressées ont démenti. Ne voudraient-elles pas se dérober aux ennuis de la fortune ?

Un lot de 100.000 francs à Flers-Breucq

M. Deulvet, employé comme caissier à la Filature du Nord, demeurant à **Flers-Breucq**, rue Gambetta, est l'heureux gagnant d'un lot de 100.000 francs à la Loterie Nationale.

Un lot de 10.000 fr. à Saint-Omer

La chance a favorisé un groupe de cinq personnes travaillant à la fabrique de lingerie Delcourt, à Saint-Omer, qui auront à se partager un lot de 10.000 fr.

Des lots de 50.000 et de 10.000 francs à Calais

Plusieurs lots ont été gagnés par des Calaisiens : à la Banque de Calais, trois lots de 10.000 fr. ; au Comptoir d'Escompte, un lot de 10.000 fr., dont le bénéficiaire habite Marck ; au Crédit du Nord, un lot de 10.000 fr. ; à la Banque Générale du Nord, un lot de 10.000 fr., acheté en famille et un lot de 50.000 fr. dont le gagnant ne s'est pas fait connaître.

Un lot d'un million ?

Le bruit court, en outre, qu'un lot d'un million aurait été gagné par un groupe de dix personnes dont certaines habitent le Beau-Marais.

Aucun des gagnants, d'ailleurs, ne s'était fait encore connaître hier soir.

Touchant le lot d'un million, on observe que nombre de billets de la série U, dans laquelle il y eut un gagnant, ont été placés à Calais et aux environs.

A travers la France

Une maison de commerce de Belfort, qui avait pris un billet en participation avec un certain nombre de ses clients, a gagné un million.

D'autre part, quarante employés de la Trésorerie générale de Mâcon, qui ont gagné un million, recoivent ainsi chacun 25.000 francs. Il faut remarquer que ce même groupe d'employés avait déjà gagné, lors des tirages précédents, deux lots de 10.000 francs.

Deux lots de 500.000 francs ont été gagnés par MM. Auprêt, propriétaire à Lignières, près de Bourges, et Levet, comptable, à Saint-Amand (Cher). Ce dernier partagera la somme avec neuf autres souscripteurs.

MM. G. Brunet et Aimé Janicoud, dont le billet est sorti à 500.000 francs sont fabricants d'articles de pêche, à Thonon-les-Bains.

M. Justin Richet, propriétaire d'un hôtel à Magnet (Allier), trésorier de la Société Sportive de cette localité, a gagné un lot de 500.000 francs.

M. Marius Poirro, débitant de tabac et boissons à la Seyne, a gagné un lot de 100.000 francs.

3 FRÈRES DE LA RÉGION TOTALISENT 246 ANS

Ce doit être un record bien difficile à battre que celui que détiennent les frères Devulder, de **Saint-Omer** et de **Buysscheure**, qui totalisent à eux trois 246 ans.

L'aîné Henri, à droite sur notre cliché, est entré dans sa quatre-vingt cinquième

MM. DEVULDER (Ph. Delherce).

année et il demeure à Buysscheure (Nord) avec son frère Jérémie qui est âgé de quatre-vingt deux ans (au centre). Le cadet Auguste habite boulevard Clemenceau à St-Omer et « n'est âgé » que de quatre-vingts ans.

Les trois frères qui ne se souviennent pas d'avoir été malades, ne sont nullement courbés sous le poids des ans et, privilège dont il sont très fiers, ils ont gardé toutes leurs dents.

Nous souhaitons que, comme ils en ont manifesté le désir, les trois octogénaires soient fidèles aux rendez-vous qu'ils ont fixés à leur photographe pour 1939 et 1944.

LES PROCESSIONS A ANICHE

Le Conseil d'Etat a rejeté la requête de M. Renaux, curé d'Aniche, contre un arrêté du Maire d'Aniche, en date du 31 juin 1930, interdisant les processions sur la voie publique de ladite commune, le 22 et le 29 juin 1930.

LAMENTABLE AFFAIRE DE MŒURS, A LOMME

Un père indigne

Il y a des moments où les populations souffrent de ne pouvoir montrer tout leur mépris à des individus dont la conduite abominable, mérite le châtiment.

Lorsque Charles-Léon *Hanard*, 38 ans, sortit hier, à 16 heures, du commissariat de police de *Lomme* pour être conduit au Parquet de *Lille*, il y eut quelques habitants, commerçants et travailleurs qui déjà au courant des agissements criminels du père indigne, commentaient à

Charles HANARD amené hier soir au Parquet de Lille.

haute voix le scandale. Mais, indifférent maigrelet et le visage fermé, Charles-Léon Hanard partit sans tourner la tête entre le sous-brigadier Lernould et le garde Lancelot.

Une vie de débauche

Né à *Baisieux* le 16 novembre 1896 Charles-Léon Hanard, électricien, se maria en 1917, à *Tourcoing*. De cette union quatre enfants naquirent. Mais, un peu plus tard la femme, écœurée de la conduite de son époux qui est un alcoolique invétéré, se sépara de celui-ci et demanda, voici 7 ans, le divorce qui d'ailleurs n'est pas encore prononcé.

A *Billy-Montigny*, puis à *Lomme* où il demeurait 6, rue Galliéni, Charles-Léon Hanard vécut avec certaines personnes qui l'abandonnèrent à leur tour après avoir expérimenté à leurs dépens les tristes procédés de l'individu indigne.

Restaient ses enfants : un petit garçon qui est âgé de 11 ans, actuellement en traitement à *Berck-Plage* et trois filles ayant respectivement 16, 14 et 12 ans.

L'honneur de la famille !

En 1932, on apprenait, à *Lomme*, que Charles-Léon Hanard avait déposé une plainte contre l'un de ses voisins qui s'était livré à des exhibitions devant l'une de ses filles. Poursuivi, l'homme fut condamné. « J'ai vengé l'honneur de ma famille !... », déclara Hanard.

Or c'est avec stupeur que, mardi, on apprenait que M. *Vaccaro*, l'actif commissaire de police de Lomme ayant fait une enquête sur les agissements de Charles-Léon-Hanard, celui-ci allait passer la nuit au poste.

Voici que qui s'était passé : La petite J..., âgée de 12 ans, ayant raconté les traitements indignes dont elle était l'objet de la part de son père, une dénonciation justifiée s'en était suivie.

Arrêté, le père indigne avoua aussitôt que ses trois filles étaient, depuis longtemps, ses malheureuses victimes.

POUR LA DÉFENSE DU PETIT COMMERCE

UN IMPORTANT ORDRE DU JOUR A ÉTÉ VOTÉ HIER

600 petits commerçants de Calais et des environs se sont réunis hier soir, en la Salle Centrale, pour envisager les moyens de défense du petit commerce, victime de la crise économique qui frappe la Ville de Calais.

A l'issue de cette réunion, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les Commerçants de détail de Calais et des environs, réunis au nombre de 600, ce jour, en la Salle Centrale, votent l'ordre du jour suivant :

« Considérant qu'il serait nécessaire d'obtenir de la part des pouvoirs publics la suppression des frais concernant les impôts à payer de 1933, de suspendre jusqu'à nouvel ordre le paiement de ces impôts, exigent de la Municipalité de ne point augmenter pour 1934 les charges que subissent tous les commerçants, décident que le mouvement de ce soir ne doit pas être impulsif, mais de pousser leurs revendications jusqu'à complète satisfaction ; décident de ne pas considérer la réunion de ce soir comme un acte de révolte envers la Fédération des Syndicats de Commerce du détail et de la Petite Industrie du Calaisis ; demandent aux organisateurs de la réunion de mettre sur pied pour mercredi prochain 7 février, si la salle de l'Elysée est libre, une nouvelle réunion en y invitant tous les élus te la Fédération du Commerce du Calaisis ».

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 1er février 1934. — Soleil : Lever, 7 h. 34 ; coucher, 16 h. 45 ; Lune : lever, 18 h. 37 ; coucher, 8 h. 02.

Aujourd'hui : St-Ignace. — *Demain* : Purification.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 31 janvier 1934, à 18 h. : Baromètre : 772 mm. 5 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 1 mm. 6 ; Thermomètre : Fronde : 4.5 ; Minima : 1.6 ; Maxima : 8.6 ; Etat hygrométrique : 88 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 0 mm. 2 ; Direction du vent : Nord ; Force : modérée ; Direction des nuages : Nord ; Etat du ciel : couvert ; Temps probable pour aujourd'hui : Très frais ; Quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps médiocre ; Ciel brumeux, trois quarts couvert ou entièrement couvert avec quelques chutes de pluie ou de neige suivies d'améliorations le soir ; Vent de secteur Nord, faible ou modéré. — Minimum de température en faible hausse sur la veille.

NOMINATIONS. — Nous apprenons que, par lettre en date du 26 janvier 1934, sur la présentation faite par le Conseil général de la Banque, M. le Gouverneur général de la Banque de France vient de nommer Administrateurs de la Succursale de Lille, **M. Constant Dalattre-Lemaroe**, 35, rue de Lille, à **Lambersart**, et **M. Jean Le Blan**, 91, rue de la Bassée, à **Lille**.

DE PASSAGE. — Par le paquebot **Maid of Kent** est arrivé hier, en Gare Maritime de **Calais**, M. Henry Bérenger, Président de la Commission Sénatoriale des Affaires Etrangères, retour de Londres, où il assiste, comme délégué de la France, aux séances du Conseil d'administration des réfugiés allemands, créé par la Société des Nations. M. Bérenger est parti pour Paris par le rapide de 14 h. 30.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE Consultez le DIRECTEUR LOUIS MASSON
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge

La **SEQUANAISE CAPITALISATION**, entreprise privée régie par la loi du 19 Décembre 1907, nous communique la note suivante :

Comme La **SEQUANAISE** en a informé hier le public, une plainte a été déposée par elle entre les mains de M. le Doyen des Juges d'Instruction près le Tribunal Civil de la Seine pour diffamation en raison des attaques injustifiées dont elle est l'objet depuis plusieurs jours. Il appartiendra à la justice d'en découvrir les auteurs et de réprimer les agissements de ces derniers.

Mais il n'y a pas de meilleure réponse aux allégations mensongères qui sont colportées, que la publication des quelques chiffres et renseignements statistiques suivants :

Le montant des réserves mathématiques de la **SEQUANAISE** atteignait, à fin 1933, un milliard 518 millions, accusant un accroissement de plus de 180 millions sur le chiffre de fin 1932.

Ces réserves mathématiques, qui constituent la valeur légale des engagements de la Société vis-à-vis des porteurs de titres, sont représentées, outre d'importantes disponibilités en Caisse et en Banque, par les placements ci-après, évalués en conformité avec le décret du 9 Juin 1906 :

— 297 millions d'immeubles situés en France et en Algérie, dont la plus grande partie (288 millions) sont édifiés dans la région parisienne et parmi lesquels un certain nombre, construits peu de temps avant la guerre, accusent une plus-value considérable ;

— 241 millions de Fonds d'Etat français ;

— 495 millions de valeurs jouissant d'une garantie de l'Etat, et plus particulièrement d'obligations de grands réseaux de chemins de fer français ;

— 80 millions de prêts aux communes et aux colonies françaises ;

— 308 millions de placements hypothécaires, dont 226 millions de prêts gagés par des immeubles dont la valeur d'estimation est au minimum le double du capital prêté ; le surplus représente le montant des ouvertures de crédit hypothécaires consenties par la Société, avec le même coefficient de sécurité, pour construction d'immeubles dans la région parisienne ;

— 150 millions de divers autres placements réglementaires. La **SEQUANAISE**, à aucun moment, n'a eu dans son portefeuille de Bons du Crédit Municipal de Bayonne ;

Soit un actif total de plus de un milliard 600 millions dont le revenu global annuel, dépassant 90 millions, est en augmentation sensible, malgré la crise économique et financière, sur le chiffre correspondant de 1932.

Les bénéfices réalisés au cours des quatre dernières années sont passés successivement de 40 millions 433.000 francs en 1930, à 46 millions 883.000 francs en 1931, puis à 53 millions 312.000 francs en 1932 et atteindront 60 millions environ au Bilan de 1933 qui sera publié prochainement.

Les tirages mensuels, ont suivi parallèlement la marche ascendante des bénéfices. Ils se sont élevés à 27 millions 230.000 francs en 1930, à 33 millions 158.000 francs en 1931, à 37 millions 279.000 francs en 1932 et à 41 millions 057.000 francs en 1933.

3.540

Mort de Charles Caby, sculpteur lillois

Nous apprenons avec peine la mort subite du statuaire lillois, Charles Caby, survenue mercredi, dans les premières heures de la matinée.

Charles Caby, qui était âgé de 54 ans, fit ses études à l'école des Beaux-Arts de Lille. Mobilisé en 1914, il fit toute la guerre dans les tranchées.

Revenu à Lille en 1919, il se distingua par un grand nombre d'œuvres parmi lesquelles il faut citer les bustes de M. Edouard Delesalle, directeur-fondateur de notre journal, de M. Charles Saint-Venant père, député de Lille, de M. Doyennette, adjoint au maire de Lille, les médaillons de combattants qui parent l'Hôtel de la Mutualité, boulevard Vauban, plusieurs statues aux morts de la guerre, le buste de Gustave Delory et le projet d'un monument à Gustave Delory, député-maire de Lille.

M. Charles Caby était en outre l'auteur de la Coupe perpétuelle du Jeu de Paume de notre journal, et il préparait un buste du sénateur Charles Debierre qui devait être placé sur la tombe de cet homme politique.

L'œuvre capitale de Charles Caby restera toutefois le magnifique, émotionnant et gracieux monument qui se trouve au cimetière de l'Est sur la tombe de Mlle Assoignon, fille de l'ancien secrétaire général de la mairie de Lille. On ne pouvait exprimer de façon plus touchante l'abandon de la vie dans un corps plein de jeunesse. Ce monument là est non seulement l'œuvre d'un sculpteur, mais encore d'un poète au cœur sensible.

Le tombeau de la famille Doutrelon de Try au même cimetière de l'Est est

Charles CABY au milieu d'un groupe d'amis.

également une fort belle œuvre due au talent de Charles Caby. Au résumé, Charles Caby était un artiste enthousiaste, épris de vérité.

Les funérailles civiles de ce statuaire de mérite auront lieu samedi 3 février, à 15 heures. Assemblée à la maison mortuaire, 61, rue du Boulevard, à Marcq-en-Barœul.

La politique régionale

UN ORDRE DU JOUR DES JEUNESSES SOCIALISTES DU NORD

La commission administrative des jeunesses socialistes du Nord, réunie dimanche, à Lille, a voté l'ordre du jour suivant qu'elle nous communique :

« Le comité fédéral mixte des jeunesses socialistes du Nord estime de son devoir de mettre les jeunes travailleurs en garde contre l'agitation équivoque de certaines formations politiques à l'occasion des récents scandales financiers et autres.

» En accord avec leur parti, les jeunesses Socialistes du Nord, affirment à nouveau que ces scandales sont le produit d'un régime social basé sur la recherche du profit et de la fortune.

» En conséquence ils dénoncent ces faux « moralistes » qui sous le couvert d'une campagne de salubrité, s'attaquent en fait aux institutions démocratiques dans le but évident de favoriser leurs entreprises d'aventures et de dictature.

» Les jeunes travailleurs se doivent de relever le défi et de rejoindre au plus tôt leurs organisations de classe

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

SUITES MORTELLES D'UN MALHEUREUX ACCIDENT

Au cours de la journée du 7 décembre, en regagnant son domicile, M. Emile Catrice, âgé de 66 ans, demeurant rue Nabuchodonosor, 66, par suite du verglas, fit une chute sur la chaussée. Il tomba si malencontreusement qu'il se fractura la jambe droite. Un docteur mandé d'urgence pour lui prodiguer les soins nécessaires le fit admettre à l'Hôpital « La Fraternité ».

Depuis cette date, la fracture avait été réduite et le sexagénaire était en bonne voie de guérison. Malheureusement, ces jours derniers une certaine aggravation se déclara subitement et tout fut tenté pour en atténuer les effets. Hélas, toute intervention fut inutile et la victime est décédée hier vers 11 h., à l'Hôpital.

Halle Filpe, 1/2 kg Café 7 fr., extra 8 fr.

IMPRUDENCE

Un automobiliste, M. D. A., 39 ans, demeurant à Roubaix, étant en état d'ivresse a tamponné, avec sa voiture, face au 140 de la rue de l'Alma, une baladeuse traînée par M. André Sturbaut, 22 ans, rue Decrême, 138, et Charles Happe, 24 ans, rue des Longues-Haies, 197. Dégâts matériels.

EXTRACTION sans piqûre et sans douleur au Protoxyde d'Azote par le « NOVOL » Clinique Dentaire MOUSSALLI 83 rue du Collège, 83 — ROUBAIX

AVIS AUX CHOMEURS

Le service des Travaux municipaux fait actuellement procéder à l'élagage des arbres du Boulevard de Paris.

Le bois provenant de cet élagage peut être enlevé par les chômeurs et personnes indigentes. Ceux-ci doivent, à cet effet, en faire la demande à M. le jardinier-chef, boulevard de Douai.

y sont cordialement invités : r.-v. Café du Centre, 1er étage, entrée 1, rue Pierre-Motte. Tombola gratuite.

DÉCORÉS DE LA MÉDAILLE MILITAIRE. — L'assemblée générale extraordinaire de la société des Médaillés Militaires aura lieu dimanche 4 février à 10 h. 30, dans la salle du Foyer des Mutilés, rue de l'Espérance, à Roubaix. L'ordre du jour de cette assemblée comporte, outre la lecture des rapports moral et financier de l'année qui vient de s'écouler, le renouvellement par scrutin du Conseil d'Administration tout entier. En effet, l'article 18 des statuts précise que « les membres du Conseil d'administration sont élus pour 4 ans et renouvelables tous les deux ans ». Pour s'y conformer, le Conseil d'administration actuellement en exercice, a donné sa démission au cours de la réunion d'octobre et il y a lieu de procéder à de nouvelles élections.

Au cours de l'Assemblée du 4 février, les membres voudront bien indiquer d'une façon précise par une croix en regard de chaque nom figurant au bulletin de vote, les candidats de leur choix, au nombre déterminé, sans se préoccuper des attributions à donner à chacun. Le Comité invite les adhérents à venir nombreux à cette assemblée pour montrer le fidèle attachement qu'ils portent à leur chère société et affirmer la vitalité qu'ils désirent lui garder.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

DIMANCHE A AMIENS LE RACING CLUB DE ROUBAIX SERA OPPOSÉ AU RACING CLUB D'ARRAS EN COUPE DE FRANCE

Dimanche prochain le R.C. Roubaix se rendra à Amiens disputer les ¼ de finale de la Coupe de France, contre le R.C. Arras.

Le R.C. Roubaix est loin d'envisager ce match à la légère. Les joueurs suivent cette semaine un entraînement sévère en rapport avec l'importance du choc.

Les joueurs verraient avec plaisir se presser autour d'eux au Stade Moulonguet, à Amiens, un grand nombre de Roubaisiens, venant leur apporter un appui moral. Des facilités sont accordées pour ce voyage et le Comité du R.C.R. fait un pressant appel auprès des supporters et des vrais amis du Racing et ils sont nombreux, pour créer une ambiance qui ne peut qu'être favorable au club doyen.

Les Arrageois se déplaceront en grand nombre ; il faut qu'il en soit de même des Roubaisiens qui viendront nombreux soutenir les couleurs qui leur sont chères.

Les matches de dimanche ont une importance sportive très grande pour notre Cité. Nous souhaitons que le soir, les deux équipes roubaisiennes, finalistes de l'an dernier, soient qualifiées pour les Quarts de Finale de l'épreuve nationale.

LA PÊCHE. — **Union des Pêcheurs** : Dimanche 4 février, départ pour la pêche, à 5 heures 30.

FOOTBALL. — **Supporters et Amis de l'Excelsior** : Les personnes désireuses d'assister au match Excelsior F.C. Rouen peuvent se procurer des tickets de train au prix de 44 fr. dans les sous-sections et au siège Café Bellys 3 Place de la Gare, Roubaix, téléphone 363-98 Réduction aux supporters sur présentation de leur carte. Instructions aux sièges.

NATATION. — **Swimming-Club** : Le grand club roubaisien de natation a tenu son assemblée générale mardi dernier.

M. P. Delcourt, président d'honneur, présida cette séance toute de cordialité au cours de laquelle furent adoptés divers rapports. Des médailles furent également remises.

Le Comité pour l'année en cours a été formé comme suit : MM. J. Planquart, président actif ; Vandendriessche et Gedenne, vice-présidents ; Picavet, secrétaire trésorier et Jacqz, secrétaire adjoint.

Voir à PRISUNIC, 37, Rue Nationale, LILLE
NOS DISQUES 20 cm., double face, enregistrement électrique. Qualité supérieure, à .... 3 francs

UN VOLONTAIRE DE GUERRE BELGE DÉCORÉ A TITRE POSTHUME

La Croix de Chevalier de l'ordre de Léopold II avec palme et la Croix de Guerre avec palme viennent d'être décernées à titre posthume à M. Albert Dumortier, combattant volontaire au 8e régiment de ligne, tué en juin 1916 au cours d'un violent bombardement dans le secteur de Dixmude. M. Dumortier avait eu une vaillante conduite et avait fait preuve en toutes occasions d'un courage vraiment héroïque. Plusieurs citations à l'ordre de l'armée avaient été décernées à ce brave soldat, dont la veuve habite à Roubaix, rue de l'Epeule, première cour Lampe, 10.

— LILLE —
AUJOURD'HUI la Révélation de la Saison à BELLEVUE
Le Jazz qui a obtenu un succès considérable hier au Gala de l'Opéra de Paris, à la Fête des « X », devant M. le Président de la République.
Raymond LEGRAND
ses 15 VIRTUOSES et la petite prodige IRENE HILDA. Pas d'augmentation du prix des consommations. — Les jeudi 1er et vendredi 2, LEGRAND passera à 18 h. 30 — 21 h. 30 — 22 h. 30.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT DÉFECTUEUX DE LA RUE MEISSONIER

Le maire informe les habitants que, conformément à son arrêté en date du 30 janvier 1934, une enquête est ouverte sur le projet d'aménagement du lotissement défectueux déposé par l'Association syndicale de la rue Meissonier (partie comprise entre le boulevard de Fourmies et la rue Henri-Regnault).

Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie, bureau 22, pendant huit jours, du 31 janvier au 7 février inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de 9 h. à midi et de 14 à 17 heures. A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la Mairie, rue du Maréchal-Foch, 2e étage, bureau 22, le 8 février, de 15 à 16 h., les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

LOTERIE NATIONALE

La Maison VANLUYDT de Wattrelos

fabricant du bonbon « Réglisète », est heureuse d'informer sa clientèle qu'elle possède le billet N° 070.569 gagnant 100.000 francs qu'elle a OFFERT en participation. Les possesseurs de parts sont priés de faire parvenir leur billet sous pli recommandé de toute urgence.

Le bonbon « **Réglisète** » continue à être vendu dans toutes les épiceries. Prix : 1 fr. 25.

POUR LES CHOMEURS

Le Radio-Club du Nord de la France vient d'adresser au Bureau de bienfaisance la somme de 1.574 fr. 10, provenant du produit des entrées reçues au profit des chômeurs de la ville lors du IXe Salon de la T.S.F. qui eut lieu du 23 octobre au 1er novembre 1933.

MALADIES DE LA PEAU
Guérison par malade chez lui
Dr Verhaeghe, Pharm. du Trichon, Rx

Sociétés et Comités

HARMONIE DES « ANCIENS SOLDATS FRANÇAIS ET ALLIÉS ». — Vendredi à 20 h. répétition générale obligatoire pour les musiciens, tambours et clairons.

HARMONIE « LES INTIMES ». — Ce soir jeudi à 20 h. répétition générale au siège.

ORPHÉON DES A.C. ET SOLDATS. — Ce soir jeudi à 19 h. 30, répétition partielle pour toutes les parties. — A 20 h. M. Rochin fera l'ensemble.

HARMONIE DU NOUVEAU-ROUBAIX. — Aujourd'hui à 20 h. répétition générale en vue du prochain concert à donner le dimanche 18 février à l'Hospice Blanchemaille.

CERCLE SYMPHONIQUE DES MUTILÉS. — Aujourd'hui jeudi, répétition générale au Foyer du Mutilé, 3, rue de l'Espérance, à 19 h. 45. Programme de l'assemblée générale du 25 février.

LES CROIX DE FEU. — L'assemblée aura lieu au siège, Café des Sports, en face du Monument aux Morts samedi 3 février à 19 h. 30. Dernières inscriptions pour la Ducasse à pierrots du 10 février. Questions diverses.

MUTUELLE DES ANCIENS ORPHELINS ET ORPHELINES DES HOSPICES DE ROUBAIX. — Dimanche 4 février de 10 h. à midi à l'estaminet de la Barque d'Or, rue du Maréchal-Foch, 64 bis, perception des cotisations. De service : M. Gaspard Breyne.

FÉDÉRATION DES BRASSARDS ROUGES. — Les membres disponibles sont priés d'assister aux funérailles de M. Joseph Lefebvre, vice-président de la section de Roubaix, qui auront lieu aujourd'hui jeudi à 15 h. Assemblée à la maison mortuaire, 71, rue de Blanchemaille, à 14 h. 45.

CERCLE TURGOTIN. — Dimanche le cercle sera ouvert de 11 à 13 h. Tous les Turgotins

ÉTAT CIVIL

Naissance. — Thérèse Franquet, 95, rue Dampierre.

Publications. — Joseph Kaczynski, houilleur, de Marles-les-Mines (P.-d.-C.) et Marie Anne Lorek, bobineuse, rue de Lille, 137.

Décès. — Camille Cherle, 78 ans, Grande-Rue, 70 bis. — Marcel Inghels, 8 mois, rue Delezenne, 7. — Fidèle Lefebvre, 59 ans, rue de Blanchemaille, 71. — Joseph Lapauw, 74 ans, rue de Blanchemaille, 37. — Clovis Renaut, 67 ans, rue Descartes, 87.

"SOL..."

WATTRELOS

Taxe sur chiffre d'affaires autos et licences. — Ordre de perception : lettres A.B.C.D., le 1er février ; E.F.G.H., le 2 ; I.J.K.L., le 3 ; M.N.O.P., le 6 ; Q.R.S.T., le 7 ; U.V.W., le 8 ; X.Y.K., le 9. Le bureau sera ouvert pour les retardataires les 16 et 23 février de 8 à 11 heures.

Il est rappelé aux détenteurs et propriétaires de billards automatiques que le paiement de la taxe annuelle les rends passibles d'une contravention.

L'assemblée générale de l'Amicale du Centre. — L'Amicale des Garçons du Centre tiendra son assemblée générale annuelle, dimanche, 4 février, à 11 h., à l'école.

A l'ordre du jour : 1. Approbation des procès-verbaux des assemblées générales des 22 janvier et 2 juillet 1933 ; 2. Rapport moral ; 3. Compte rendu financier de l'année 1933 ; 4. Caisse d'épargne (distribution aux déposants de leur situation de fin d'année) ; 5. Renouvellement partiel de la commission. — A l'issue de la réunion, tombola.

Le Concert des Groupements Belges. — La location pour la soirée de gala organisée le 11 février prochain, par les groupements belges de Wattrelos, est ouverte au café de l'Harmonie, 22, Grand Place.

Ainsi que nous l'avons annoncé, Line Dariel, la Bécassine de Radio P.T.T.-Nord, interprétera, avec sa troupe, la fameuse pièce de Simons : « Le Mystère du 421 ».

C'est la première fois que cette représentation sera donnée à Wattrelos, aussi les personnes qui désirent assister à cette magnifique soirée feront bien de retenir leur place d'avance, car il y aura certainement affluence.

A la Renaissance Chorale. — Dimanche 4 février à 15 h. 30, au local, café H. Deghin, répétition générale. Après la répétition générale. Après la répétition, sortie au Mont à Leux.

A l'Union Chorale. — Aujourd'hui jeudi, à 19 h. 30, au siège, répétition générale. Nouveaux morceaux au pupitre.

Amicale du Piouys. — Vendredi, à 19 heures 30, réunion de la commission pour prendre des dernières dispositions en vue du concert de dimanche prochain.

Cercle Alexandre Dumas. — Samedi 3 février, à 19 h., réunion de la Commission. A 19 h. 30, réunion générale. — Recette, cotisations, renouvellement de la commission.

Pour les pauvres. — M. Foret, président de la société de boules du Bon Frasier, rue des Fleurs, a versé au Bureau de Bienfaisance une somme de 50 fr., recueillie au cours de la fête Saint-Paul de sa société.

Etat civil. — Naissances : Françoise Delignies, rue du Moulin, 55 ; Monique Delemme, rue de l'Industrie, 141 ; Monique Vandercamère, avenue Castel, 27 ; Guy Henric, rue Carnot, 192 ; Michel Bossut, rue de la Boutillerie, 27/23.

Décès : Sidonie Desbonnets, épouse Barenne, 76 ans, rue de l'Industrie, 61 ; Jeannette Desailly, pouse Mallet, 49 ans, s. p., rue des Poilus.

CROIX

Combattants Belges. — Les combattants belges de Croix-Wasquehal ont tenu leur assemblée trimestrielle sous la présidence de M. Théophile Dumortier, qui était entouré du vice-président, M. G. Van Hamme, du secrétaire, M. G. Matton et des membres de la commission.

En ouvrant la séance, le président présente ses souhaits à tous les membres pour l'année 1934, puis le secrétaire donna lecture du procès-verbal de la dernière réunion et du rapport financier. Il rappelle aux titulaires de chevrons qu'ils devaient faire leur demande de rente dès qu'ils auraient atteint 45 ans, les nouvelles lois n'accordant plus la rétroactivité.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement de la commission ; les membres sortants sont réélus. La réunion se termina par un jeu, organisé au profit de la caisse de secours de la société.

Commodo et incommodo. — Une enquête est ouverte sur le projet de lotissement des rues Corneille et Dupleix. Les pièces du dossier seront déposées à la mairie de Croix, bureau des Travaux, 2e étage, jusqu'au *6 février*, pour être communiquées à tous les intéressés. A l'expiration de ce délai, c'est-à-dire le mercredi 7 février, de 14 à 15 h., un commissaire-enquêteur recevra les observations des intéressés et signera le procès-verbal d'enquête.

Conseil municipal. — Le Conseil se réunira en séance publique samedi 3 février, à 19 h. 30, pour examiner un certain nombre de questions figurant à l'ordre du jour.

Musique ouvrière « La Fraternelle ». — Aujourd'hui jeudi, à 20 h., répétition générale au siège, 7, rue Henri-Ghesquière, programme pour le concert du 4 février.

Contributions directes. — Réception de M. le contrôleur à la Mairie, rez-de-chaussée, de 14 à 16 h., pour réclamations et demandes de renseignements.

Nourrissons. — Aujourd'hui jeudi, consultations de nourrissons : à 10 h., Maternité rue des Ogiers, docteur Ducamp ; à 15 h., Hôtel de Ville, docteur Bathiat.

Etat civil. — Naissances : Delmasure Brigitte, rue Verte, 203 ; Dutholt Nicole, boulevard-Zola, 139.

Chez les A. C. Républicains. — La permanence fonctionnera dimanche, 4 février, de 9 à 11 h., au siège, café Lacroart, 67, rue de Roubaix (Capreau), où un délégué du comité se tiendra à la disposition des intéressés, pour tous renseignements et formalités.

Secours aux chômeurs. — Le paiement des secours aux chômeurs complets et partiels aura lieu à la Mairie, samedi 3 février, dans l'ordre ci-après : à 14 h., pour les chômeurs complets, par ordre numérique ; à 15 h. 30, pour les chômeurs partiels, par ordre d'arrivée. Ces derniers se muniront de la carte rose de pointage.

Blessé au travail. — Au chantier du Haut Voisinage, un maçon de l'entreprise Lepers-Delourme, M. Odille Bacquet, 33 ans, 26, rue du Haut-Voisinage, a fait une chute sur le genou et porte une contusion du genou droit : 12 jours de repos, docteur Housse].

Fermeture des établissements publics. — A l'occasion des prochaines fêtes du Carnaval, les établissements publics sont autorisés à rester ouverts jusqu'à deux heures du matin, les nuits des 11, 12 et 13 février.

Amicale du Capreau. — Ce soir jeudi, à 19 h. 30, répétition générale de la clique des tambours et clairons, à la salle Vandewalle, rue Christophe Colomb, 2, vendredi, à 19 h., à la même salle, instruction des jeunes élèves tambours. Pour la section de gymnastique, répétition générale, samedi, à la salle Besson, rue des Ecoles, à 19 h., pour les pupilles et à 20 h., pour les adultes.

Taxe sur le chiffre d'affaires. — Le paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires pour les commerçants payant mensuellement aura lieu à la Mairie, 1er étage, demain vendredi, de 9 à 11 h. pour les lettres M. Z. et de 14 à 16 h., pour les lettres M. à Z.

Nourrissons. — Ce jeudi, à 14 h. 30, consultation des nourrissons, à l'école maternelle du Capreau (lettres A à L).

La statistique du chômage. — Au fonds municipal de chômage, pour la semaine du 22 au 28 janvier, on comptait 243 chômeurs complets (210 hommes et 33 femmes) qui ont perçu ensemble 18.811 fr. d'indemnités de chômage.

Association Sportive Wasquehalienne. — Dimanche 4 février, déplacement à Don-Sainghin pour rencontrer en championnat la « Jeunesse Sportive » de Don. Départ en autocar. Rendez-vous pour les équipiers et supporters chez M. Corbisier Dubus, 33, rue de Marcq, à midi.

La réunion générale mensuelle se tiendra le jeudi 8 février, à 19 h. 30, au siège, 31, rue Delerue.

COFFRES-FORTS GRUSON 21 Rue Esquermoise LILLE

WASQUEHAL

LE VÉLO TROUVÉ ABANDONNÉ A WASQUEHAL AVAIT ÉTÉ VOLÉ A CROIX

Nous avons relaté dernièrement qu'une bicyclette abandonnée, avait été découverte dimanche matin de très bonne heure, dans une rue du Centre de Wasquehal, par le garde Moinet, qui effectuait une ronde dans le quartier.

Le propriétaire de cette bicyclette, M. Jacques Dufermont, demeurant à Tourcoing, 383, boulevard Gambetta, est venu prendre possession de son bien, au Commissariat de police.

M. Dufermont a déclaré que son vélo lui avait été dérobé dans la soirée de samedi, à la porte du café Marcel Degans, angle des rues Kléber et Jean Jaurès, à Croix, où il était entré quelques instants, pour prendre une consommation.

Mauvaise piqûre. — A la tannerie Clément Dupire, l'ouvrier Marius Leenknegt, 15 ans, demeurant à Marcq, 346, rue de Tourcoing, s'étant piqué au doigt, a contracté un phlegmon du médius droit : incapacité de travail de 12 jours.

FLERS

Avis à la population. — Le maire informe la population qu'elle ne doit pas jeter dans les fossés des boites de conserves, vieux bidons, etc... que le service d'ébouage est chargé de les ramasser, qu'il suffit de les placer sur les poubelles. La police a reçu des instructions sévères pour dresser des contraventions à toute personne qui sera prise en défaut.

Avis d'enquête. — Le maire donne avis qu'une enquête de commodo et incommodo sera ouverte à Flers-lez-Lille pendant 15 jours, du 24 janvier au 7 février 1934, sur le projet d'aménagement d'embellissement et d'extension de la ville. Le dossier sera déposé à la mairie et pourra

UN LABYRINTHE DE RUELLES AU CENTRE DE LEERS

Au 16e siècle, alors que la commune de Leers ne comptait qu'un millier d'habitants, la plupart des habitations se trouvaient groupées autour de l'église et du presbytère. En ce temps-là on construisait n'importe où ; sans ordre et sans souci d'alignement. Les rues ou ruelles étaient ainsi réduites à de simples chemins d'un bon mètre de largeur. Celles-ci se croisaient n'importe comment et sous tous les angles.

C'est le lieu d'habitation de toutes les plus anciennes familles de Leers. Certaines maisons datant de plusieurs siècles, ont successivement été habitées de père en fils.

Dans ce quartier, rares sont les habitations nouvellement bâties ; on en compte cinq depuis la Grande guerre. Naturellement pour bâtir, c'est comme ailleurs, il faut retirer les maisons de cinq mètres du chemin, car, dans le

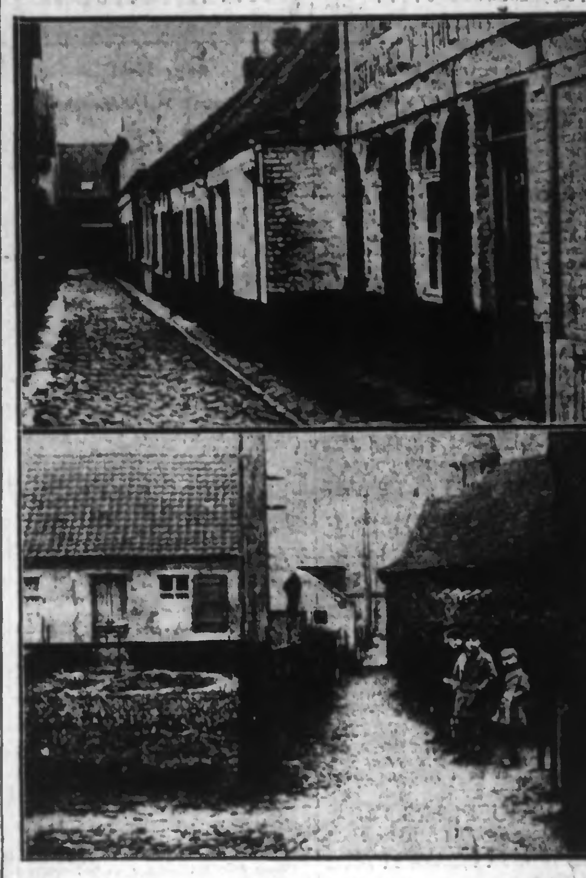

EN HAUT : *Une vue de la rue Marceau.* — EN BAS : *Un coin pittoresque du labyrinthe.*

La rue principale, à cette époque lointaine, était appelée « Ruelle des Vicaires », à cause d'une maison particulière qui portait le nom de maison vicariale.

Chose curieuse, cet enchevêtrement de sentiers étroits est resté sans changement depuis quatre siècles. C'est un véritable labyrinthe de ruelles, dénommées rues depuis quelques années. Nous défions n'importe quel étranger, cherchant une adresse, de s'y reconnaître ?

Ce labyrinthe est circonscrit entre quatre rues importantes : les rues de l'Eglise, de la Mairie, Victor Hugo et Joseph Leroy. Dans ce carré de quatre cents mètres de côté, on ne compte pas moins de 9 rues ou sentiers d'un bon mètre de largeur : ruelle des Vicaires (rue Marceau) ; chemin de la rue Joseph Leroy à la rue Marceau (rue Masséna) ; chemin de la rue de la Mairie, à la rue Marceau (rue Lamartine) ; plus six ruelles sans nom.

Ce labyrinthe forme le quartier le plus populeux de Leers. Il ne compte pas moins de 212 maisons habitées par plus de 1.000 personnes, soit plus du cinquième de la population de la commune.

plan d'embellissement de la commune, une rue est prévue à l'emplacement de la ruelle des Vicaires.

Depuis quelques années, les rues Marceau, Lamartine et Masséna, et autres ruelles, sont pourvues de fortes lampes électriques, ce qui permet, le soir, de s'y reconnaître et de se diriger, sans crainte de s'arracher les habits aux fils de fer entourant les jardins. La vie dans ce labyrinthe est ainsi devenue plus attrayante. Néanmoins sur bien des points, ce fort centre d'habitations est dépourvu de tout confort moderne. Pas d'écoulement possible des eaux, sinon le long des maisons ; pas de conduite d'eau potable ; pas de gaz, etc. Les voitures des fournisseurs ne peuvent y pénétrer. Tout doit se porter à la main. Le marchand de charbon surtout, la trouve mauvaise : cent, deux cents mètres, avec un sac de cinquante kilos sur le dos, n'est pas une sinécure ! Bref, ce coin pittoresque de Leers ressemble un peu aux quartiers arabes des villes africaines avec cette différence que les habitants ne sont pas coiffés de turbans, ni revêtus de burnous, et que les maisons ne sont pas surmontées de terrasses.